

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. MAURICE REY****OBJET : Subventions allouées à l'association groupe ADDAP 13. Exercice 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille et de Monsieur le délégué à la sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis plus de 50 ans, des actions sont mises en œuvre au titre de la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire départemental, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Ces actions éducatives individuelles et collectives en direction des jeunes et des familles, en difficulté ou en rupture avec leur milieu, s'inscrivent pleinement dans les compétences dévolues au Département, au titre de sa mission de protection de l'enfance mais également au titre de la prévention de la délinquance.

Elles sont essentiellement portées par le groupe association départementale pour le développement des actions de prévention dit ADDAP 13, autorisé à ce titre par le Département. Présidée par Madame Danièle PERROT, l'association a son siège Immeuble le Nautile, 15 chemin des Jonquilles, 13013 Marseille.

Le présent rapport a pour objet le renouvellement des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2019, pour deux actions spécifiques :

- Action de prévention par l'animation sportive hors temps scolaire du plateau de Saint-Mauront.

Le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des missions de prévention envers les jeunes du territoire, et plus particulièrement de la ville de Marseille, a souhaité mettre en place un dispositif de prévention axé vers le sport. Le projet prend appui sur le sport en tant que vecteur de cohésion sociale au service des territoires et des publics de quartiers prioritaires.

Les moyens mis en œuvre consistent à concevoir et animer des activités sportives et de loisirs gratuits en direction des jeunes et des familles. Ces lieux deviennent ainsi des espaces de socialisation.

Le plateau sportif de Saint-Mauront est situé dans le quartier le plus précaire de la ville de Marseille, où cohabitent des populations de différentes origines.

L'association a présenté pour cette action un budget prévisionnel de 138 208 € et sollicite un financement du Département de 110 000 €

- Action de prévention du phénomène de radicalisation :

A la suite des attentats de janvier 2014, le Préfet de région a sollicité le groupe ADDAP13 afin d'accompagner les familles dont l'un des proches est susceptible d'être impliqué dans un processus de radicalisation.

Pour répondre à cette demande, une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles (CEAF) a été constituée par l'association. Dès la réception des saisines de la Préfecture, la CEAF est chargée d'établir le contact avec les familles, toutes volontaires, de proposer une écoute, d'affiner le diagnostic, d'engager un accompagnement (social, éducatif, juridique, psychologique), puis de passer le relai si nécessaire. Le Département soutient cette action depuis plusieurs années. En 2018, 38 personnes ont bénéficié d'un suivi : 13 garçons dont 11 majeurs et 25 filles dont 21 majeures ; 16 accompagnements directs auprès des personnes signalées et 22 accompagnements de familles ont été réalisés. 105 familles ont été accompagnées depuis la mise en place de la cellule, suite à 112 saisines. 52 garçons et 62 filles ont été concernés : 19 mineurs, 28 jeunes majeurs de 18/21 ans, 37 majeurs de plus de 21 ans. L'association renouvelle sa demande en 2019 à hauteur de 50 000 €

L'association a établi un budget prévisionnel pour cette action spécifique d'un montant de 423 024 € dont 73 024 € de valorisation de ressources internes. L'Etat via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est sollicité à hauteur de 300 000 €

En cas d'avis favorable, les subventions de fonctionnement, citées dans le tableau de subventions annexé au rapport, feront l'objet d'un versement unique, après signature des conventions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL